

3ème année

Soumis par Mouhammad_Patel
27-02-2007
Dernière mise à jour : 27-02-2007

Untitled 1

```
.style1 {  
font-family: Garamond;  
}  
.style2 {  
font-family: Garamond;  
font-weight: bold;  
}  
.style3 {  
font-family: Garamond;  
font-style: italic;  
}  
.style4 {  
font-size: medium;  
}  
.style5 {  
font-size: medium;  
font-weight: bold;  
}  
.style6 {  
font-family: Garamond;  
font-weight: bold;  
font-size: medium;  
}  
.style7 {  
font-family: Garamond;  
font-size: medium;  
}  
.style8 {  
font-family: Garamond;  
font-style: italic;  
font-size: medium;  
}  
.style9 {  
font-size: medium;  
font-style: italic;  
}
```

3ème
année – Age 6 ans :

1. Enseignement de la lecture du
Qur'aane – Phase d'initiation – Objectif :
Permettre à l'enfant l'approche directe du texte coranique.

- Lorsque
l'enfant a une bonne reconnaissance des lettres arabes et commence à
maîtriser les "rouages" de la lecture de l'arabe, il commence à apprendre la
récitation du Qur'aane. L'enseignement commence dans un premier temps à

partir de la Sourate "Ad dhohâ", jusqu'à "An Nâs"
(30ème
jjouz), après quoi la récitation du premier
djouz est entamée (Sourate Al Baqarah)

- Durant cette année, des efforts considérables commencent à être fait pour perfectionner la prononciation des lettres arabe (afin de parvenir à une bonne lecture avec "Tadjwîd"), mais aussi pour aider autant que possible, selon les capacités des enfants, à arriver à une lecture "fluide" des versets.

2. Mémorisation des dix dernières sourates du Qour'aane (Al Fil / An Nâs) –

Révision des formules et invocations déjà apprises et mémorisation de nouvelles invocations.

3. Poursuite de l'inculcation et de la familiarisation de l'enfant avec des doctrines islamiques de base, des valeurs morales et des principes de l'éthique musulmane. Mise en valeur de certaines règles de bienséance et actes « Sounnah » (comme le fait d'utiliser la main droite pour manger etc...)

Supports : Chapitre «
Ammah », ainsi que les 5 premiers Djouz du Qour'aane (« Hafti »).

Emploi du temps : Pas de
changement notoire par rapport à celui de l'année précédente.